

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 23 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Mernel, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves INIZAN, Maire de la commune.

Assistaient à la séance : M INIZAN Jean-Yves, Mme PERRUDIN Christiane, MM LOUEDEC Philippe, COUDRAIS André-Jean, CORVOISIER Alain, Mme HERVOIR Corinne, MM PIEL Pierrick, GLO Sébastien, et Mme MOTTAIS Maëlle.

Excusés : Mme CAILLIEREZ Sylvie, M PAVOINE Jérôme, Mme MOREL Sabine, M REBOUX Pierrick Mmes RIGAUD Florence et BRAUD Anne.

Secrétaire de Séance : M GLO Sébastien.

Objet – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 19 OCTOBRE 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 octobre 2015.

Objet – DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE PRISES EN VERTU D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris les décisions suivantes en application des délégations qui lui ont été accordées :

- Signature d'un devis d'un montant de 2 310 euros HT pour le curage des fossés (Entreprise WESTER).

- Signature d'un devis d'un montant de 5 225,60 euros HT pour le remplacement du bardage de la verrière de l'ancienne maternelle (Entreprise Cardinal Menuiserie)

Objet – AIRE DE JEUX – ANALYSE DES OFFRES

Suite à une première analyse des offres pour la fourniture et la pose de jeux pour enfants, Monsieur le Maire indique que les propositions reçues ne semblent pas correspondre aux attentes du Conseil Municipal. Il propose de réunir la commission « Aire de Jeux » afin de faire le point sur ce sujet et de décider de la suite à donner à cette consultation.

Délibération 2015/74

Objet – TAXE D'AMENAGEMENT – SUPPRESSION D'UNE ZONE A TAUX MAJORE.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait décidé de créer une zone à taux majorée en matière de taxe d'aménagement « rue de la Perrière » afin de supprimer la Participation pour Voies et Réseaux existante. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer, après analyse de la délibération propose de modifier cette délibération afin de la sécuriser juridiquement. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retirer sa délibération 2015/49 « Taxe d'aménagement – création d'une zone à taux majoré ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ANNULE sa délibération 2015/49 « Taxe d'aménagement – création d'une zone à taux majoré ».

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibération 2015/75

Objet – **SUPPRESSION DE LA PARTICIPATION POUR VOIES ET RESEAUX « RUE DE LA PERRIERE ».**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il existe une Participation pour Voies et Réseaux sur un secteur de la rue de la Perrière. Etant donné que la perception de cette participation sur l'ensemble des terrains construits a couvert l'ensemble des dépenses d'aménagement engagées par la commune dans ce secteur et qu'il n'existe plus de terrain à construire dans cette zone actuellement, Monsieur le Maire propose de supprimer cette Participation pour Voies et Réseaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

SUPPRIME la Participation pour Voies et Réseaux existant sur un secteur de la rue de la Perrière étant entendu l'argumentaire développé par Monsieur le Maire.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer ces conventions ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération 2015/76

Objet – **INSTALLATIONS CLASSEES – GAEC DES PORCS SAINS.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un dossier de demande d'autorisation d'une installation classée pour la protection de l'environnement. Il précise que ce dossier concerne le GAEC des Porcs Sains, un élevage de porcs situé à Guignen et que la commune est consultée puisque le plan d'épandage de cette exploitation comprend trois parcelles sur le territoire de Mernel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur cette demande d'autorisation d'une installation classée concernant le GAEC des Porcs sains situé à Guignen.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibération 2015/77

Objet – **SCHEMA DE MUTUALISATION – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de schéma de mutualisation élaboré par Vallons de Haute Bretagne Communauté. Il expose les différentes actions de mutualisation qui y figurent et indique que le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur ce document.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

EMET un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation élaboré par Vallons de Haute Bretagne Communauté.

Délibération 2015/78

Objet – **INDEMNITES DE CONSEIL 2015 DU COMPTABLE DU TRESOR.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux. Il indique aussi que l'article 1 de cet arrêté prévoit les conditions d'attribution de l'indemnité de confection de budget du receveur municipal. Pour information, Monsieur le Maire donne

le montant de ces indemnités pour les 3 derniers exercices et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'attribution de ces deux indemnités pour l'année 2015.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue (1 abstention) :

DÉCIDE d'octroyer l'indemnité de conseil au taux de 100 %, à M Combeau, Trésorier de Pipriac, pour l'année 2015.

DÉCIDE de lui octroyer également l'indemnité de confection des documents budgétaires au taux de 100 %.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Objet – ORGANISATIONS DES ELECTIONS REGIONALES.

Monsieur le Maire fait le point avec le Conseil Municipal sur l'organisation des élections régionales des 6 et 13 décembre et notamment sur la tenue du bureau de vote.

Séance levée à 21h45